

APPEL À PROJETS

« Fête No COVID »

1- Contexte

Depuis la pandémie du Covid-19, le secteur de l'événementiel est fortement touché par les restrictions destinées à limiter la propagation du virus. Les Guyanais sont limités dans leurs capacités à se retrouver et faire la fête. Pourtant ces moments sont importants et l'ARS Guyane souhaite encourager les organisateurs à préparer la reprise de leurs activités, et à organiser des événements festifs dans les meilleures conditions de sécurité.

La 4^e vague épidémique est encore très élevée. Mais au moment où elle donne des premiers signes de détente, il est temps de préparer le moment où les restrictions pourront être assouplies et permettront l'organisation d'événements festifs, sécurisés par le pass sanitaire.

2- L'Appel à projets

L'ARS de Guyane lance un appel à projets visant recueillir des projets présentés par des organisateurs de secteur de l'événementiel, les sélectionner et les soutenir. En effet, quel que soit le type d'événement, son organisation nécessite des ajustements importants pour lutter contre la propagation de la COVID-19. Les projets sélectionnés seront soutenus afin que puissent être mis en œuvre les réglementations sanitaires, telles que le respect du nombre maximum de visiteurs, les règles de distanciation, les mesures d'hygiène et de contrôle garantissant ainsi la sécurité des participants.

3- Les objectifs de cet appel à projets sont :

- ✓ De préparer la reprise d'activités artistiques et culturelles
- ✓ D'encourager et former les opérateurs à l'organisation d'événements formels respectant les consignes sanitaires
- ✓ D'encourager l'adoption de l'application « TousAntiCovid »
- ✓ De valoriser la vaccination comme mesure permettant le retour à une vie normale

La sélection des projets prendra en compte :

- ✓ Les modalités de respect des précautions sanitaires selon le cahier des charges en annexe
- ✓ Les modalités d'accompagnement des inscrits à l'utilisation du pass sanitaire
- ✓ Les modalités de communication autour de l'événement et de valorisation des consignes sanitaires qui l'encadrent

4- Territoire :

Toute la Guyane

5- Critères d'éligibilités

Cet appel à projets s'adresse à tous les promoteurs d'organisation d'événementiels pour des événements ayant lieu du 1^{er} novembre au 31 décembre :

- ✓ De droit privé de type SAS, SASU, SARL, EURL.
- ✓ Auto-entrepreneur
- ✓ Association
- ✓ Collectivités

Pour être recevables, les projets doivent :

- Respecter le Cahier des charges en annexe (indications des protocoles sanitaires)
- Intégrer *les recommandations de l'Avis du Conseil scientifique COVID-19 du 3 mai 2021 « UTILISATION D'UN PASS SANITAIRE LORS DE GRANDS RASSEMBLEMENTS »*
- Utiliser l'application « *Tous anti-Covid Vérif* »
- Avoir un plan d'actions impliquant une démarche solide de protection sanitaire ; le jour de l'événementiel (sur le temps de l'accueil, pendant, à la fin de l'événement et dans les 2 semaines qui suivent)
- Avoir une organisation de l'espace pertinente et qui respecte les gestes barrières

Les dossiers seront traités sur la base de leur complétude, et de la forclusion de la date fixée dans le présent cahier des charges.

Les dossiers seront étudiés en lien avec la préfecture afin de respecter les mesures de sécurité. Le dépôt d'une candidature à l'AAP n'exempte par le promoteur à faire une demande d'autorisation à la préfecture.

6- Constitution de la candidature

Les dossiers de candidature devront contenir :

- ▶ Le dossier CERFA (en PJ) rempli
- ▶ Le projet détaillé avec **le plan de des actions** constitué des éléments suivants :
 - Le contexte et périmètre du projet : présentation du promoteur et identification du type d'évènement
 - Les objectifs stratégiques et opérationnels
 - Le plan d'action, le plan ordonnancé et argumenté de la mise en place des protocoles sanitaires définis dans le cahier des charges
 - Le plan de communication et de valorisation
 - Le budget
 - Les moyens mobilisés et notamment en ressources humaines,
 - L'évaluation du projet (indicateurs quantitatifs et qualitatifs).

7- Modalités de dépôt des candidatures

Les candidatures sont dématérialisées et doivent être transmises à l'Agence Régionale de Santé à l'adresse mail suivante : ars973-crise@ars.sante.fr

Au plus tard le 1^{er} novembre 2021 minuit

8- Calendrier (de l'AAP)

Fenêtre de dépôt : du 11 octobre au 1^{er} novembre 2021 minuit

Commission de sélection : le 2 novembre 2021

Retour de la commission le 3 novembre 2021

9- Financements

L'ARS prévoit de soutenir 5 évènements ayant lieu du 1^{er} novembre au 31 décembre.

Sera pris en charge :

- **Une enveloppe de 10 000€ permettant de soutenir le surcoût engendré par la mise en place des règles sanitaires.**
- **Des bracelets « no covid » permettant d'attester du label sera fourni aux organisateurs**

10- Instruction du dossier

Lors du dépôt par mail de votre dossier, un **accusé de réception** vous sera adressé.

Tous les dossiers reçus dans le cadre de cet appel à projets seront instruits.

Ces dossiers seront, ensuite, présentés à la gouvernance composée de partenaires institutionnels et d'un comité de sélection de l'ARS.

Les candidatures soumises de toute autre façon ne seront pas prises en considération.

Contacts pour plus d'informations : ars973-crise@ars.sante.fr

Annexes

Cahier des Charges	
Protocole Sanitaire « No Covid »	
OBJECTIFS du projet	<ul style="list-style-type: none">- Encourager l'adoption de TousAntiCovid- Valoriser la vaccination comme mesure permettant le retour à une vie normale- Encourager et former les opérateurs à l'organisation d'événements formels respectant les consignes sanitaires- Préparer la reprise d'activités artistiques et culturelles
Territoire	Guyane
LE COVID-19	<p>Le Covid-19 est une infection respiratoire contagieuse, transmissible par gouttelettes et aérosols. Des précautions complémentaires gouttelettes et aérosols sont donc à respecter.</p> <p><u>Pour information, la propagation du virus selon nos comportements :</u></p>

Modalités du contact	Faible densité de personnes			Forte densité de personnes		
	En extérieur bien ventilé	En intérieur bien ventilé	Mal ventilé	En extérieur bien ventilé	En intérieur bien ventilé	Mal ventilé
Contact bref avec un masque						
Se taire	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Orange
Parler	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Orange
Crier	Vert	Vert	Orange	Orange	Orange	Rouge
Contact prolongé avec un masque						
Se taire	Vert	Vert	Orange	Vert	Orange	Rouge
Parler	Vert	Vert*	Orange	Orange*	Orange	Rouge
Crier	Vert	Orange	Rouge	Orange	Rouge	Rouge
Contact bref sans masque						
Se taire	Vert	Vert	Orange	Orange	Orange	Rouge
Parler	Vert	Orange	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge
Crier	Orange	Orange	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge
Contact prolongé sans masque						
Se taire	Vert	Orange	Rouge	Orange	Rouge	Rouge
Parler	Orange	Orange	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge
Crier	Orange	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge

*: niveau de risque incertain, dépend des définitions quantitatives de la distanciation, de la densité et de la durée de contact.

Jones NR, Qureshi ZU, Temple RJ, Larwood JPL, Greenhalgh T, Bourouiba L. Two metres or one: what is the evidence for physical distancing in covid-19? BMJ 2020

LE FONCTIONNEMENT DU PASS SANITAIRE

Selon les recommandations de l'Avis du Conseil scientifique COVID-19 du 3 mai 2021 « **UTILISATION D'UN PASS SANITAIRE LORS DE GRANDS RASSEMBLEMENTS** » :

A titre purement indicatif, les propositions suivantes peuvent être envisagées, en sachant qu'elles pourraient être évolutives :

Le pass sanitaire s'applique dès l'âge de 11 ans

IL PERMET D'ATTESTER :

Certificat de vaccination : immunité induite par les vaccins:

- Vaccin avec deux injections : 2 semaines après la deuxième injection;
- Vaccin avec une seule injection (vaccin Johnson & Johnson) : 4 semaines après l'injection;
- Vaccin chez les personnes ayant déjà fait un COVID avant leur première injection (1 seule injection) : 2 semaines après l'injection.

OU

Immunité induite par une infection COVID :

- Episode d'infection à COVID clinique et/ou virologique (RT-PCR ou antigénique) de plus de 15 jours et de moins de 6 mois.
- En l'absence de corrélat de protection solide, il semble raisonnable de ne pas utiliser seul le résultat d'un test sérologique, même de nouvelle génération, pour témoigner d'une infection protectrice survenue il y a plus de 6 mois.

OU

Absence d'infection active :

Test virologique (RT-PCR ou antigénique) négatif effectué dans un délai de moins de 48h.

L'autotest, en raison de sa plus faible sensibilité pour les personnes asymptomatiques (d'où l'intérêt de sa répétition) et de son non-enregistrement dans le programme SIDEP, ne peut pas être retenu pour l'instant comme preuve par le pass sanitaire.

LE CONTROLE DU PASS SANITAIRE :

Téléchargement de l'application « Tous anti-Covid Vérif » sur smartphone

Concernant les données personnelles de chaque participant, seuls les agents engagés par les organisateurs pourront vérifier et décider :

- Nom et prénom ;
- Date de naissance ;
- Accès autorisé ou accès refusé, en fonction des règles sanitaires imposées pour accéder au lieu (les ouvreurs ne pourront pas connaître le détail du type de certificat sanitaire présenté).

(Selon le site du Service Public)

Les éléments du pass sanitaire pourront être présentés via l'application « tous anti-covid », ou format papier lorsqu'une personne n'a pas de smartphone à disposition, ils peuvent également être récupérés :

- Pour les tests : sur SI-DEP
- Pour les attestations de vaccinations : sur attestation.vaccination.ameli.fr

Réservation

L'événement devra être accessible uniquement sur réservation préalable, via billetterie en ligne ou par whatsapp, comportant obligatoirement les coordonnées nominatives et téléphoniques de tous les participants, et leur engagement à :

- Présenter à l'entrée TousAntiCovid comportant les justificatifs :
 - o Test PCR ou antigénique de moins de 48h
 - o OU certificat de vaccination complète
 - o OU test positif de + de 15 jours et de moins de 6 mois).
- Accepter l'autotest à l'entrée
- Respecter les mesures barrières tout au long de l'événement
- Signaler leur participation à l'événement en cas de déclaration de positivité dans les 10 jours qui suivent celui-ci.

Les inscriptions seront closes 48h avant l'événement et le nombre de participants sera transmis aux autorités.

Une assistance (téléphonique ou présenteielle quelques heures avant

**PROTCOLE
SANITAIRE DES
EVENEMENTS
PROPOSES EN
GUYANE**

l'évènement) devra être proposée à celles et ceux qui rencontrent des difficultés avec le téléchargement de TousAntiCovid ou l'importation des pièces justificatives.

Les coordonnées téléphoniques devront être conservées par l'opérateur pendant deux semaines aux fins de contact tracing en cas de signalement d'un cas positif.

Le jour de l'évènement :

- **Accueil**
 - Entrées différentes réparties sur le site
 - Pour fluidifier et accélérer les contrôles, 2 contrôleurs / entrée
 - File d'attente contrôlée et organisée (barrières, fléchage au sol...) pour permettre une distanciation entre chaque personne.
 - Tente de dépistage pour autotest à la vérification du pass sanitaire
 - Contrôle de l'inscription à l'évènement
 - Contrôle de TousAntiCovid/ Pass Sanitaire
 - Test de contrôle pour tous : Autotest
 - Distribution d'un kit sanitaire : masques chirurgicaux ou de normes AFNOR à porter par les participants tout au long de l'évènement, gel hydro alcoolique

- **Pendant l'évènement**
 - pas de buvette, vente uniquement de bouteilles d'eau individuelles ou canettes individuelles. Poubelles à disposition et gel hydroalcoolique.
 - Port du masque obligatoire et contrôlé
 - Les personnes contrôlant le respect des gestes de protections sont réparties sur l'ensemble du festival
 - Eviter les regroupements
 - Répartir sur l'ensemble du festival des distributeurs de SHA
 - Stands de prévention Covid

- Organisation de l'espace :
Distance minimale de 2 emplacements entre ceux occupés + emplacement situé derrière un emplacement occupé est laissé inoccupé.

→ Plan de placement des spectateurs

Sortie :

- Plusieurs sorties possibles, pour évacuer les spectateurs de manière fluide.

Contrôle de ces mesures :

- Brigade de prévention santé recrutée par les organisateurs de l'évènement et éventuellement formée par YanaCov
- Service d'ordre garantissant le filtrage à l'entrée

Les artistes :

- Les artistes devront également présenter leur appli TousAntiCovid complétée des justificatifs nécessaires.
- en cas d'impossibilité de porter le masque pendant la prestation, les artistes devront impérativement avoir un schéma vaccinal complet

LES MOMENTS A RISQUE DE TRANSMISSION	- Gestion du flux de personnes à l'entrée et sortie de l'évènement - l'entracte, pause,
Evaluer l'action	Evaluer les modalités de travail mis en place pour le respect des mesures sanitaires